



Déclaration liminaire du CHSCT du 22 novembre 2021

Madame la Présidente,

Lors de nos nombreuses visites et les discussions avec les agents, nous constatons une dégradation de leurs conditions de travail. L'examen des registres SST et des fiches de signalement montre un accroissement des tensions dans nos services.

Le mal être au travail se développe. Certains agents le font remonter et beaucoup trop d'agents continuent de souffrir en silence jusqu'à l'épuisement professionnel, et parfois vont jusqu'à commettre l'irréparable. Nous vous demandons si vous partagez notre constat et surtout ce que vous comptez faire pour y répondre.

Lors de ce CHSCT, nous constatons un premier refus de télétravail par une direction et ce, malgré la préconisation du médecin de prévention. Nous contestons cette décision qui nous apparaît dangereuse et surtout contraire à la protection de santé des agents. En conséquence, nous vous demandons de faire savoir à cette Direction que le CHSCT de la Vienne, dont vous êtes la Présidente, condamne cette décision qui est en total décalage avec l'arrivée de la 5^e vague du COVID et des nécessaires précautions que nous devons prendre collectivement.

En outre, nous déplorons également et malheureusement la tentative de suicide d'un agent. Nous exigeons désormais la réunion d'un CHSCT exceptionnel sur chaque tentative. En effet, nous devons être informés le plus rapidement possible afin d'en connaître les causes et tenter de trouver des réponses rapides à ces événements graves.

Enfin, nous avons pris note de votre refus, le 27 septembre 2021, d'examiner la copie de la saisine d'un agent au bureau RH 2B de la Direction Générale des Finances Publiques au motif que ce document ne faisait pas partie de la documentation réglementaire. Nous estimons que ce document apporte un nouvel éclairage et nous demandons de reprendre la discussion sur le registre santé et sécurité au travail présenté en séance du 22 juin 2021.

A cette fin, nous joignons votre réponse en date du 27 septembre 2021 et le courrier de l'agent en date du 3 juin 2021 dont nous étions en copie, à cette déclaration liminaire.

En effet, nous vous rappelons que nous devons avoir le même niveau d'informations lors de nos échanges. L'examen de ce document montre que la Direction des Créances Spéciales du Trésor était au courant de la situation depuis 2020. La discussion en séance du 22 juin 2021, nous apparaît donc tronquée.

En outre, nous avons été informés par l'agent en question, que l'ordre des médecins avait indiqué avoir reçu un courrier du CHSCT concernant cette affaire. Avez-vous envoyé un tel document ? Et si oui, nous en demandons la copie immédiatement.

Les représentants du personnel en CHSCT